



Le règne de l'immobilisme

PRATIQUEMENT TOUT LE MONDE du milieu de la santé le sait et le dit : la pratique médicale en cabinet est difficile au Québec et les cliniques médicales souffrent d'un sous-financement chronique. Pour nous en convaincre, il suffit de penser à l'absence de relève en médecine familiale et au fait que moins de 3 % de l'ensemble du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux est consacré aux soins de première ligne offerts dans les cliniques médicales. Les cabinets médicaux du Québec souffrent, et les médecins qui les tiennent à bout de bras, également. Et comme si ce constat difficile ne suffisait pas, voilà que les médecins de famille doivent en plus, en raison de l'inertie gouvernementale, gérer au quotidien, dans leur cabinet, toute l'ambiguïté liée à la question des frais accessoires ou de fonctionnement.

En effet, l'évolution des nouvelles technologies et le désengagement partiel de l'État ont fait en sorte que des situations, imprévisibles au moment de l'instauration du Régime d'assurance maladie dans les années 1970, sont apparues au fil du temps. Le *streptest* est évidemment le premier exemple qui nous vient en tête. En 2011, il est normal de pouvoir effectuer des examens diagnostiques et des interventions thérapeutiques hors établissement, tous en conviendront. Malheureusement, au Québec, si comme médecin vous voulez simplement faire votre travail en procédant de la sorte, vous devez le faire à vos frais, car vous ne pouvez facturer de tels services aux patients ! Pourquoi sommes-nous devant une telle situation ? Simplement parce que nos élus à Québec manquent de courage politique en refusant de prendre position sur cette question et en laissant planer une confusion inutile et néfaste sur ce qu'il est possible ou non de facturer aux patients. À noter qu'ils appliquent d'ailleurs une stratégie semblable dans le dossier des coopératives de santé et des frais annuels.

Le gouvernement actuel semblait pourtant avoir eu un sursaut de gros bon sens en juin 2007 lorsqu'il a

mis sur pied un comité de travail sur les frais accessoires, présidé par un gestionnaire du réseau de la santé, Jean-Pierre Chicoine. C'est d'ailleurs avec enthousiasme que la Fédération a participé aux travaux de ce comité qui a remis ses recommandations au ministre Couillard dès octobre 2007. Et que ce soit sur le plan d'une indispensable mise à jour des frais facturables aux patients, sur l'importance de majorer la composante technique pour les services actuellement offerts en cabinet, sur la reconnaissance du rôle central et de la responsabilité professionnelle du médecin dans un contexte interdisciplinaire ou encore sur la nécessité de convenir de règles minimales de facturation, toutes les solutions logiques y étaient. Sans compter qu'on y suggérait aussi de revoir la définition du concept « par le médecin lui-même » dans la *Loi sur l'assurance maladie*.

Le rapport Chicoine contenait donc des recommandations sensées qui avaient comme principal objectif de redonner une vitalité et un attrait aux cabinets privés. Un large consensus semblait se dégager, et tout semblait en place pour que le gouvernement moderne enfin la réglementation en vigueur. C'était en toute logique l'étape suivante. Encore une fois, nos élus ont préféré l'immobilisme à l'action et ont placé le rapport sur les tablettes. Près de quatre ans après le dépôt de ce rapport, les problèmes existent toujours, l'accès aux soins de première ligne est de plus en plus difficile et les médecins travaillant en cabinet sont plus que jamais laissés à eux-mêmes. C'est au bout du compte la santé de nos patients qui en souffre. Tout cela parce que l'immobilisme règne en maître sur la colline parlementaire à Québec. Voilà un bien triste constat pour les médecins et pour leurs patients qui en font les frais.

Le rapport Chicoine contenait donc des recommandations sensées qui avaient comme principal objectif de redonner une vitalité et un attrait aux cabinets privés. Un large consensus semblait se dégager, et tout semblait en place pour que le gouvernement moderne enfin la réglementation en vigueur. C'était en toute logique l'étape suivante. Encore une fois, nos élus ont préféré l'immobilisme à l'action et ont placé le rapport sur les tablettes. Près de quatre ans après le dépôt de ce rapport, les problèmes existent toujours, l'accès aux soins de première ligne est de plus en plus difficile et les médecins travaillant en cabinet sont plus que jamais laissés à eux-mêmes. C'est au bout du compte la santé de nos patients qui en souffre. Tout cela parce que l'immobilisme règne en maître sur la colline parlementaire à Québec. Voilà un bien triste constat pour les médecins et pour leurs patients qui en font les frais.

Le président,
D^r Louis Godin

Le 15 avril 2011